

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 4 DECEMBRE 2023 PROPOSITION DE DELIBERATION 18-2023 TICKETS RESTAURANT** AU PROFIT DU PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse réunie en session budgétaire mixte présentieldistanciel à Vescovato ce 4 décembre 2023, sous la présidence de M. Joseph Colombani.

Ont participé au vote :

La Chambre d'Agriculture de Haute-Corse

**DELIBERANT** conformément aux dispositions législatives et règlementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

**CONSTATANT** que les conditions de quorum sont réunies,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission paritaire sur ce sujet

CONSIDERANT les règles nationales d'accès au marché des tickets restaurant

DECIDE de faire bénéficier ses agents de titres restaurant pour l'année 2024 selon les modalités suivantes:

- bénéficiaires : l'ensemble des agents de la chambre d'agriculture de Haute-Corse
- valeur : huit euros
- > participation la chambre agriculture de Haute-Corse : 60 % soit 4,80 euros par titre
- participation du salarié : 40 % soit 3,20 euros par titre
- mode d'attribution : un titre par jour de présence au siège ou bureaux décentralisés de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse avec principe du non-cumul des avantages pour un même repas.

La délibération 18-2023 est adoptée à

Le Président

Joseph COLOMBANI

Route du stade Lieu-dit PETRAOLO 20215 VESCOVATO Tel: 04 95 32 84 40 Fax: 04 95 32 84 49

Fax: 04 95 56 29 46